

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_045 : OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE CARLUS

L'an deux mille vingt deux, le douze avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 avril 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Grégory AVEROUS

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Mesdames Anne-Marie ROSÉ, Martine LASSERRE, messieurs Pierre DOAT, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Roland GILLES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Nicole HIBERT (pouvoir à Nathalie FERRAND-LEFRANC), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 43

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 AVRIL 2022

N° DEL2022_045 : OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE CARLUS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Dans le cadre de son pacte financier et fiscal adopté lors du Conseil communautaire du 14 décembre dernier, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé de soutenir l'investissement de ses communes membres.

Ainsi, une enveloppe de fonds de concours d'un montant de 10 M€ a été votée pour la période 2022 – 2025 afin de cofinancer les projets d'investissement des communes. Cette décision s'est traduite par l'ouverture d'une autorisation de programme de 10 M€ au budget primitif 2022.

Cette enveloppe de fonds a été répartie selon un objectif de péréquation en tenant compte des inégalités de ressources et de charges entre les communes du territoire. Les critères de répartition retenus sont ceux habituellement utilisés par l'État pour les dotations de solidarité urbaine et rurale (potentiel financier, effort fiscal, mètres linéaires de voirie,...). La priorité a été donnée aux communes rurales et semi-urbaines.

Le règlement de fonds de concours adopté le 8 février 2022 précise les modalités d'intervention de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et des communes qui doivent transmettre la liste de projets d'investissement qu'elles souhaitent cofinancer dans ce cadre.

De plus, pour laisser de la souplesse aux communes dans le choix des projets d'investissement qui seront financés à l'aide de ces fonds de concours, ces dernières ont la possibilité d'affecter tout ou partie de l'enveloppe de fonds de concours au financement de dépenses de voirie qui viendrait dès lors s'ajouter aux enveloppes voirie annuelles.

Pour rappel, ce sont les dispositions de l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales qui autorisent le versement de fonds de concours entre la communauté d'agglomération et les communes membres selon les termes suivants :

« VI. -Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Le montant du fonds de concours versé à un projet est également contraint en cas de perception d'une subvention d'investissement de la part de l'État. Dans ce

cas, le montant total des subventions et fonds de concours ne doit pas dépasser 80% du coût total hors taxe du projet.

Dans ce cadre, la commune de Carlus, souhaite affecter une partie de son enveloppe de fonds de concours au projet suivant :

Commune	Libellé du projet	Montant du projet (en € HT)	Montant du fonds de concours demandé
Carlus	Aménagement des allées du cimetière	84 373 €	31 639,87 €

Bilan affectation enveloppes de fonds de concours à l'issue du conseil communautaire du 12 avril 2022

Communes	TOTAL ATTRIBUE (1)	TOTAL AFFECTE AVANT CONSEIL DU 12 AVRIL 2022 (2)	TOTAL AFFECTE AU CONSEIL DU 12 AVRIL 2022 (3)	DISPONIBLE POUR AFFECTATION APRES CONSEIL DU 12 AVRIL 2022 = (1) - (2) - (3)
ALBI	5 734 572 €	0,00 €	0,00 €	5 734 572,00 €
ARTHES	276 908 €	0,00 €	0,00 €	276 908,00 €
CAMBON	282 192 €	0,00 €	0,00 €	282 192,00 €
CARLUS	91 596 €	0,00 €	31 639,87 €	59 956,13 €
CASTELNAU DE LEVIS	231 023 €	0,00 €	0,00 €	231 023,00 €
CUNAC	214 102 €	0,00 €	0,00 €	214 102,00 €
DENAT	149 584 €	0,00 €	0,00 €	149 584,00 €
FREJAIROLLES	197 186 €	0,00 €	0,00 €	197 186,00 €
LESCURE	555 483 €	0,00 €	0,00 €	555 483,00 €
MARSSAC	379 891 €	0,00 €	0,00 €	379 891,00 €
PUYGOUZON	425 405 €	0,00 €	0,00 €	425 405,00 €
ROUFFIAC	101 951 €	0,00 €	0,00 €	101 951,00 €
SAINT JUERY	901 368 €	0,00 €	0,00 €	901 368,00 €
SALIES	114 151 €	0,00 €	0,00 €	114 151,00 €
LE SEQUESTRE	223 913 €	0,00 €	0,00 €	223 913,00 €
TERSSAC	120 676 €	0,00 €	0,00 €	120 676,00 €
TOTAL	10 000 000 €	0,00 €	31 639,87 €	9 968 361,13 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5214-16 VI,

VU la délibération du conseil communautaire n°DEL2022_001 en date du 8 février 2022 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois incluant la commune de Carlus comme une de ses communes membres,

VU la demande de fonds de concours en date du 10 février 2022 et formulée par la commune de Carlus pour le projet d'aménagement des allées du cimetière,

VU le projet de convention ci-annexé entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune de Carlus,

CONSIDÉRANT que le dossier de demande est complet,

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de concours n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 mars 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Carlus en vue de participer au financement du projet d'aménagement des allées du cimetière à hauteur de 31 639.87 €, soit 37,5% du coût total HT du projet estimé à 84 373 €.

AUTORISE madame la présidente à signer la convention d'attribution relative à ce fonds de concours ci-annexée ainsi que tout acte y afférant.

Pour extrait conforme,
Fait le 12 avril 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY